



Offre d'achat d'un terrain avec un particulier

Par **Lolob83**, le **25/04/2016 à 09:36**

Bonjour

Nous avons signé une offre d'achat pour un terrain avec un particulier.

Nous l'avons rencontré, il a accepté et signé cette offre d'achat. Le lendemain, il se rétracte et dit que ce n'est qu'un bout de papier.

Quelle est la valeur légale de ce document et que pouvons-nous faire ?

Par **janus2fr**, le **25/04/2016 à 09:52**

Bonjour,

Si le vendeur a contresigné votre offre d'achat, la vente est dite parfaite (accord sur la chose et le prix). Le vendeur ne peut plus se rétracter et doit poursuivre la vente. Malheureusement, s'il s'y refuse, il vous faudra saisir la justice pour faire valoir vos droits...

Par **Lolob83**, le **25/04/2016 à 12:47**

Le vendeur veut nier avoir signé ce document en double exemplaire avec mention manuscrite : bon pour accord ...

Par **janus2fr**, le **25/04/2016 à 13:40**

Vous avez bien un exemplaire signé des 2 parties ? Je ne vois donc pas comment le vendeur pourrait nier...

Par **Lolob83**, le **25/04/2016 à 16:00**

Oui, que devons nous faire maintenant ?

Merci

Par **janus2fr**, le **25/04/2016** à **19:03**

A vous de voir jusqu'où vous voulez aller !

Si vous êtes prêt à faire ce qu'il faut pour faire valoir vos droits, procédure, avocat, etc., ou si vous trouvez que le jeu n'en vaut pas la chandelle...

Par **Lolob83**, le **03/05/2016** à **07:27**

Oui, que devons nous faire maintenant ?

Merci